

Affaires courantes

présenter à la Chambre deux pétitions dûment rédigées et signées qui expriment le point de vue de mes électeurs.

La première pétition exhorte le gouvernement à faire appliquer les dispositions du Code criminel qui interdisent le suicide assisté. Elle demande également de ne pas modifier la loi de manière à autoriser ou à approuver le suicide assisté.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): La deuxième pétition, monsieur le Président, exhorte le gouvernement à maintenir le statu quo en ce qui concerne les relations entre personnes de même sexe.

Je suis heureux, au nom de ces électeurs préoccupés, de déposer ces pétitions à la Chambre.

LES DROITS DES FOETUS

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions des habitants de la circonscription de Lambton-Middlesex qui ont été dûment certifiées par le greffier des pétitions conformément à l'article 36 du Règlement.

Dans la première pétition, les signataires demandent au Parlement de modifier immédiatement le Code criminel du Canada pour étendre la protection aux foetus.

LE CODE CRIMINEL

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Middlesex): Dans la deuxième pétition, monsieur le Président, les signataires demandent au Parlement de conserver les dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui interdisent le suicide assisté ou l'euthanasie.

TABLEAU 1: DÉPENSES D'INFRASTRUCTURE PUBLIQUES ET PRIVÉES TOTALES 1989 - 1993 (\$ 000)

T.-N.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	QUÉ.	ONT.	MAN.	SASK.	ALB.	C.-B. & T.-N.-O.	CANADA	
1989	524 582	68 109	507 879	406 068	4 670 080	6 251 684	891 957	1 350 792	5 849 060	3 355 128	23 875 339
1990	574 118	68 050	626 175	620 096	5 389 110	6 721 228	1 084 584	1 613 321	6 671 627	3 290 975	26 659 284
1991	788 997	78 453	773 913	731 702	5 155 335	7 208 768	962 248	1 941 737	6 327 767	3 414 684	27 383 604
1992	961 051	83 934	523 304	872 029	5 796 833	6 952 373	922 199	1 429 168	5 183 590	2 970 257	25 694 738
1993	1 349 458	76 211	429 414	505 587	6 092 999	7 478 104	864 623	1 111 049	5 496 106	3 360 355	26 763 906

Source: La construction au Canada Cat. # 64-201

Question n° 8—M. Solomon:

Le gouvernement projette-t-il de mettre en oeuvre les recommandations faites par le vérificateur général du Canada, à la page 100 de son rapport de 1993, à la section intitulée «Observations sur les recettes fiscales—Le ministère des Finances et le ministère du Revenu national» en vue de préciser la disposition fiscale concernant la déduction relative aux ressources?

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Le litige sur l'interprétation de la disposition

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord): Monsieur le Président, au nom des habitants de Calgary-Nord, je voudrais présenter à la Chambre une pétition demandant au Parlement de ne pas modifier les lois de manière à approuver les relations entre personnes de même sexe ou à inclure l'expression «orientation sexuelle», qui n'est pas définie, dans les motifs illicites de discrimination.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 5, 8, 20, 31, 32, 52, 58, 59, 60 et 65.

[Texte]

Question n° 5—M. Grubel:

De quel ordre ont été les dépenses d'infrastructure publiques et privées allant de la fin de 1989 à 1993, pour l'ensemble du Canada et par province, et combien de travailleurs ont été engagés, directement et indirectement, pour chaque million de dollars engagés dans des dépenses d'infrastructure?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Les données sur les dépenses des secteurs public et privé au titre de l'infrastructure, pour le Canada et les provinces, de 1989 à 1993 inclusivement, ont été obtenues auprès de Statistique Canada. Le tableau 1 fournit les montants en dollars courants selon la province.

Il n'existe aucune mesure des effets directs et indirects sur l'emploi. Cependant, à partir du modèle des entrées-sorties de Statistique Canada, on a produit des estimations approximatives. Ces estimations, pour l'ensemble du Canada, sont établies à 14 emplois pour un million de dollars de dépenses au titre de l'infrastructure.

fiscale concernant la déduction relative aux ressources a pris fin lorsque la Cour suprême du Canada a refusé, en juillet 1992, d'accorder au gouvernement l'autorisation d'interjeter appel. Le ministère des Finances a rendu public, le 23 juillet 1992, un avant-projet de règlement visant à clarifier les questions en jeu. Le fait de publier le règlement dans cette forme visait à permettre la tenue de consultations auprès de l'industrie et d'autres ministères fédéraux.